

constatant que le père et la mère de l'enfant vivaient ensemble lors de la reconnaissance.

L'autorité parentale peut également être exercée en commun par le père et la mère s'ils en font la déclaration conjointe devant le juge aux affaires familiales du lieu où réside l'enfant.

Dans les autres cas, l'autorité parentale est exercée par la mère.

En outre, sur la demande du père ou de la mère, le juge aux affaires familiales peut toujours modifier les conditions d'exercice de l'autorité parentale et décider que celle-ci sera exercée par l'un des deux parents ou par les deux. Ce magistrat peut accorder un droit de visite et de surveillance au parent qui n'exerce pas l'autorité parentale.

Les père et mère ne peuvent, sauf motif grave, faire obstacle aux relations personnelles de l'enfant avec ses grands-parents.

Légitimation de l'enfant naturel

L'enfant naturel a en principe les mêmes droits et les mêmes devoirs que l'enfant légitime. Toutefois, s'il est né d'une personne mariée et d'un autre que son conjoint, ses droits successoraux peuvent subir certaines restrictions. Ces restrictions disparaissent si l'enfant vient à être légitimé. La légitimation n'emporte le changement du patronyme des enfants majeurs que sous réserve de leur consentement.

L'enfant naturel est légitimé :

Soit par le mariage de ses parents : aucune formalité préalable n'est nécessaire. Il suffit que l'enfant ait été reconnu, avant le mariage ou au moment du mariage par l'un et l'autre de ses parents. La légitimation bénéficie aux enfants même décédés avant le mariage de leurs parents.

Soit par décision judiciaire : l'enfant peut être légitimé par décision du tribunal, sous certaines conditions, si le mariage de ses parents est impossible (exemple : l'un d'eux est marié, décédé, disparu ou dans l'impossibilité de manifester sa volonté).

Extrait de l'acte de naissance du père

N° 1315

Nom LAMBRET

Prénoms Frédéric Arnaud

Né le 28 août 1973

à LYON 06 (Rhône)

de Gille Jean Denys LAMBRET
Nom et prénom du père

et de Annie Simone Henriette REYNAUD
Nom et prénom de la mère

Délivré conforme aux registres, le

MENTIONS MARGINALES (1)

L'Officier de l'Etat Civil
Sceau de la Mairie de l'arrondissement



(1) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Extrait de l'acte de décès du père

N° _____

Décédé le _____ jour _____ mois _____ année
à _____ lieu du décès

Délivré conforme aux registres, le

MENTIONS MARGINALES (1)

L'Officier de l'Etat Civil
Sceau de la Mairie de l'arrondissement

(1) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

**Extrait de l'acte de naissance
de la mère**

N° SCEC 1995/496

ns TRAN -
Thi Mai, Alice.
ns 03 Janvier 1975
à Chi Ninh Ville (Vietnam)
Nom et prénoms du père shamed, Ameen MY

Thi Mai TRAN -
Nom et prénoms de la mère

à conforme
gistres, le _____

MENTIONS MARGINALES (1)

04 FEV. 2003

L'Officier de l'Etat Civil
Sceau de la Mairie de l'arrondissement

Marie Helene JEHANNO

rites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

**Extrait de l'acte de décès
de la mère**

N° _____

ée le _____
jour mois année
lieu du décès

à conforme
gistres, le _____

MENTIONS MARGINALES (1)

L'Officier de l'Etat Civil
Sceau de la Mairie de l'arrondissement

rites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

PREMIER ENFANT
Extrait de l'acte de naissance

N° 10639

Le 4 jour décembre 2002 mois

Année

à _____ 14 heures

est né LAMBRET Matthieu
Nom et prénoms
'udine

du sexe masculin

à Pays Ma lieu de naissance

Délivré conforme aux registres, le 19 DEC. 2002

MENTIONS MARGINALES (2)

L'Officier de l'Etat Civil
Sceau de la Mairie de l'arrondissement
délegué par la Mairie

A

Extrait de l'acte de décès

N° _____

Décédé le _____ jour mois année
à _____ lieu du décès

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES (1)

L'Officier de l'Etat Civil
Sceau de la Mairie de l'arrondissement

(1) Tels qu'ils résultent de l'acte de naissance et des mentions inscrites en marge de cet acte antérieurement à l'établissement du présent extrait.

(2) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

DEUXIEME ENFANT

Extrait de l'acte de naissance

N° 382 / 364
27 Avril 2007

mois

Année 13 heures 04

Nom et prénoms

Johanne Alice LAMBERT

Déclaration conjointe du

Avril 2007) du sexe Féminin

Tournan-en-Brie (77220)

Lieu de naissance

30 AVR. 2007

Conforme
aux registres, le

MARGINALES (2)

~~Enlevé par ses père et mère~~
en Avril 2007 à
TOMTE - ROBERT (77)

L'Officier de l'Etat Civil
Sceau de la Mairie de l'arrondissement



Extrait de l'acte de décès

N° _____

é le _____
jour mois année
Lieu du décès

Conforme
aux registres, le

MARGINALES (1)

L'Officier de l'Etat Civil
Sceau de la Mairie de l'arrondissement

qui résultent de l'acte de naissance et des mentions inscrites en marge de cet
antérieurement à l'établissement du présent extrait.
Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

TROISIEME ENFANT

Extrait de l'acte de naissance

N° _____

Le _____ jour _____ mois

à _____ Année _____ heure _____

est né _____ (1) Nom et prénoms _____

du sexe _____

à _____ lieu de naissance

Délivré conforme
aux registres, le

MENTION MARGINALES (2)

L'Officier de l'Etat Civil
Sceau de la Mairie de l'arrondissement

Extrait de l'acte de décès

N° _____

Décédé le _____ jour _____ mois _____ année
à _____ lieu du décès

Délivré conforme
aux registres, le

MENTION MARGINALES (1)

L'Officier de l'Etat Civil
Sceau de la Mairie de l'arrondissement

(1) Tels qu'ils résultent de l'acte de naissance et des mentions inscrites en marge de cet
acte antérieurement à l'établissement du présent extrait.

(2) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.